

Plateforme électronique – publication : 19 mai 2023

MUNICIPALITE DE SAVIESE
mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Requirants et propriétaires : Hélène Gabioud Duinat et Julien Duinat, Savièse
Architecte : Céline Germanier, Savièse
Type de réalisation : Construction d'un garage
Situation : parcelle no 11184, plan no 56, au lieu-dit « Mourlandan » - coordonnées 594'113/122'923
Zone : Résidentielle R20
- Requirants et propriétaires : Stéphanie Jimenez et David Silveira, Savièse
Architecte : VA Conseils Sàrl, Cudrefin
Type de réalisation : Pose d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 2949, plan no 7, au lieu-dit « Prafirmin » - coordonnées 593'077/123'334
Zone : Touristique
- Requirants et propriétaires : Séverine et Laurent Luyet, Savièse
Architecte : Bureau 13 Sàrl, Savièse
Type de réalisation : Construction d'un couvert à voiture
Situation : parcelle no 3902, plan no 28, au lieu-dit « St-Germain » - coordonnées 593'274/122'408
Zone : Villages
- Requirant et propriétaire : Frédéric Claivaz, Savièse
Architecte : CAR Constructions Aluminium SA, Remaufens
Type de réalisation : Construction d'une pergola bioclimatique
Situation : parcelle no 10408, plan no 9, au lieu-dit « Mourlandan » - coordonnées 594'216/123'169
Zone : Résidentielle R30
- Requirants et propriétaires : Brigitte et Frank Stumpe, Savièse
Architecte : Pierre-Yves Anthamatten, St-Léonard
Type de réalisation : Pose d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 8298, plan no 47, au lieu-dit « Martignière » - coordonnées 593'037/120'956
Zone : Résidentielle R20 + sensible
- Requirant : André Bridy, Savièse
Propriétaires : Marie-Christine Bridy Pralong, Granges et Dominique Bridy, Savièse
Architecte : Reynard Sanitaire Ferblanterie SA, Savièse
Type de réalisation : Pose d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 9880, plan no 54, au lieu-dit « Cretta di Rayes » - coordonnées 592'334/120'711
Zone : Résidentielle R20

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal. Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 19 mai 2023

L'ADMINISTRATION COMMUNALE